

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PHARMACOLOGIE			
Ancien Code	PAKN2B95KIN	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAKB2950		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie VISE (visen@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le but de ce cours est de donner à l'étudiant des bases en pharmacologie suffisantes pour comprendre le devenir du médicament dans l'organisme et connaître les principaux médicaments que sont susceptibles de prendre les patients qu'il soignera.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant maîtrisera les indications des médicaments les plus courants ainsi que leurs principaux effets secondaires. L'étudiant aura acquis les compétences théoriques nécessaires à la compréhension des principes de la pharmacologie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B95KINA Pharmacologie

12 h / 1 C

Contenu

Partie 1 : pharmacologie générale

- Pharmacocinétique : absorption, distribution, métabolisation et élimination du médicament
- Voies d'administration
- Formes galéniques

Partie 2 : pharmacologie spéciale

- Douleur et fièvre
- Pathologies ostéo-articulaires
- Infections
- Dermatologie
- Système respiratoire
- Système hormonal
- Système cardiovasculaire
- Sang et coagulation
- Système nerveux
- Minéraux, vitamines et toniques

Démarches d'apprentissage

La présentation du cours se fait sous forme magistrale. Les exposés sont illustrés au moyen d'une présentation PowerPoint richement illustrée.

Les sources bibliographiques sont renseignées.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de questions-réponses est prévue à la fin du cours.

Disponibilité de l'enseignant pour répondre à l'étudiant et éclaircir des points de matière.

Sources et références

Neal. Pharmacologie. De Boeck

Moulin, Coqueret. Abrégé de pharmacologie. Masson

Schorderet, Pharmacologie. Frison-Roche

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les présentations richement illustrées projetées lors de chaque cours, les documents complémentaires mis à disposition des étudiants sur la plateforme numérique ConnectED.

Ces notes ne sont qu'une base et pas des supports exhaustifs, l'étudiant doit les compléter progressivement.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

Les questions pourront être de type : question à choix multiple (QCM, un choix unique), question à réponses multiples (QRM, plusieurs réponses ou propositions à choisir), question à réponse de type « vrai ou faux », question à réponse ouverte courte.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).